

Ottawa, Canada K1A 0H5

L'honorable Kirsty Duncan, C.P., députée Présidente Comité permanent de la science et de la recherche Chambre des communes Ottawa (Ontario) K1A 0G6

Chère collègue,

En vertu de l'article 108(2) du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de présenter au nom du gouvernement du Canada (le gouvernement) la réponse au deuxième rapport du Comité permanent de la science et de la recherche (le Comité), intitulé *Meilleurs talents, recherche et innovation,* présenté à la Chambre des communes en octobre 2022.

Le gouvernement accorde de l'importance au rôle que jouent les talents au Canada pour produire les connaissances, les découvertes et les innovations qui contribueront à bâtir un avenir dynamique pour la population canadienne. Ici, comme ailleurs dans le monde, il est maintenant manifeste qu'une abondance de talents hautement qualifiés contribue à la prospérité nationale. L'existence d'une concurrence mondiale est bien documentée, et les pays s'arrachent les talents. L'abondance de talents bien formés au Canada propulse l'innovation canadienne, et donne au pays un avantage compétitif clé. Ainsi, le Canada est bien positionné pour surmonter le ralentissement prévu de l'économie mondiale et prospérer au cours des prochaines années. Cependant, il est encore nécessaire de former, d'attirer et de retenir les talents afin que le Canada demeure compétitif et s'adapte aux défis et aux occasions de l'avenir.

Le gouvernement souhaite remercier les membres du Comité pour le travail exhaustif mené dans le cadre de cette étude, de la préparation du rapport et de la présentation de ces recommandations. Il est aussi reconnaissant du temps consacré et des contributions apportées par les nombreux témoins experts, et il remercie les multiples organisations qui ont soumis des mémoires pour faire part au Comité de leurs conseils, de leur expertise et de leurs connaissances sur cet important sujet.

La réponse du gouvernement découle de la collaboration entre Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), Finances Canada, Emploi et Développement social Canada (EDSC), Santé Canada et les organismes subventionnaires. Elle est



regroupée en 8 thèmes qui correspondent au rapport du Comité : 1) Appuyer les étudiants et les chercheurs étrangers; 2) Investissements généraux dans la recherche; 3) Bourses de recherche et niveau de vie des étudiants;

- 4) Perspectives d'emploi pour les chercheurs en début de carrière; 5) Assurer la diversité dans l'écosystème de recherche; 6) Les talents dans les régions; 7) Les collèges comme des pépinières de compétences et d'innovations; et,
- 8) Renforcer les occasions de formation par l'expérience pour les étudiants.

Appuyer les étudiants et les chercheurs étrangers (recommandations 1 et 2)

Le Canada est une destination de choix pour les meilleurs étudiants, chercheurs et scientifiques venus de partout. Ils sont attirés par les universités et les collèges de premier plan dans le monde, par notre solide écosystème de soutien à la recherche et par la possibilité de s'établir au Canada. Le gouvernement partage l'avis du Comité quant à l'importance de pouvoir compter sur un système rapide et transparent pour attirer les étudiants étrangers, et de leur offrir des occasions de rester au Canada. C'est pourquoi le gouvernement déploie un certain nombre d'efforts dans ce domaine.

Pour étudier au Canada, les étudiants doivent d'abord être acceptés par un établissement d'enseignement désigné (EED) canadien avant de présenter une demande de permis d'études à IRCC. Les agents évaluent les demandes en fonction de critères d'admissibilité, notamment la lettre d'acceptation d'un EED, la capacité de subvenir à ses besoins pendant son séjour au Canada et l'intention de quitter le pays à la fin du séjour autorisé. Des critères liés à la santé, au respect des lois et à la sécurité sont aussi examinés. Toutes les demandes sont évaluées individuellement.

Le nombre de demandes à traiter pour les permis d'études et d'autres types de dossier a augmenté au cours des dernières années, et ce, en raison de la hausse du volume de demandes, des répercussions de la pandémie sur la durée de traitement et parce qu'IRCC a transféré des ressources chargées du traitement afin d'appuyer les personnes touchées par les crises mondiales. Compte tenu de cela, le gouvernement a réservé de nouvelles ressources pour le traitement, notamment dans la mise à jour économique et financière de 2021 (85 millions de dollars) et dans le budget de 2022 (385,7 millions de dollars). Au total, 420,7 millions de dollars sur cinq ans et 86,5 millions de dollars annuellement par la suite iront à IRCC et à ses partenaires (l'Agence des services frontaliers du Canada et le Service canadien du renseignement de sécurité) pour faciliter l'entrée rapide et efficace d'un nombre croissant de visiteurs, de travailleurs et d'étudiants. IRCC a maintenant embauché plus de 1 200 nouvelles personnes chargées du traitement dans le but d'accroître la capacité et de résorber l'arriéré, et ceux-ci sont principalement affectés aux secteurs d'activité visant la résidence temporaire. Grâce à ces nouvelles embauches et à la mise en œuvre de solutions fondées sur la technologie financées à même les 85 millions de dollars réservés dans la mise à jour

économique et financière de 2021, IRCC a été en mesure de réduire le temps d'attente et de retrouver les normes de service en cours avant la pandémie. Notamment, l'arriéré pour les permis d'études a été réduit passant de 187 000 à la fin de juillet, à 105 800 en date du 8 décembre 2022. La durée de traitement pour les permis d'études a été réduite, passant de 84 jours en juillet à 64 jours en date du 8 décembre. IRCC est en voie de respecter son engagement ministériel à savoir que les nouvelles demandes seront traitées dans le respect de la norme de service de 60 jours, et ce, d'ici la fin de l'année civile.

De plus, le Ministère a procédé à des changements afin d'intégrer son réseau de traitement et de permettre le partage des charges de travail entre les différents bureaux. IRCC continuera de mettre l'accent sur les moyens de moderniser l'exécution des programmes et la prestation des services. Récemment, IRCC a annoncé qu'il publiera mensuellement des données pour informer les Canadiens et les Canadiennes au sujet de la progression quant à la réduction de l'arriéré. À l'interne, IRCC surveille sur une base hebdomadaire ses progrès en vue de retrouver les normes de service habituelles.

IRCC a mis en œuvre plusieurs mesures pour accroître la transparence en ce qui a trait à la prise de décisions par ses agents. Le Ministère transmet aux intervenants les lignes directrices utilisées par les agents, et il les publie en ligne à l'intention du grand public. De plus, IRCC a récemment mis à jour la lettre de refus du permis d'études afin d'améliorer la transparence, en incluant plus de renseignements sur les raisons du refus.

Le Programme des étudiants étrangers fournit aussi certaines mesures de facilitation pour les étudiants qui souhaitent travailler pendant leurs études, ainsi qu'après l'obtention de leur diplôme. Les programmes fédéraux et provinciaux/territoriaux d'immigration économique offrent des possibilités à de nombreux étudiants étrangers qui veulent devenir résidents permanents.

Dans les circonstances normales, les étudiants étrangers qui sont inscrits à temps plein à un programme de formation académique ou professionnelle ont le droit de travailler un nombre illimité d'heures sur le campus et un maximum de 20 heures par semaine hors campus. En raison d'importantes pénuries de main-d'œuvre, et du souhait exprimé par les étudiants qui veulent avoir des occasions d'emploi plus souples, IRCC a temporairement levé la limite de 20 heures de travail hors campus pour les étudiants étrangers. Du 15 novembre 2022 au 31 décembre 2023, les étudiants étrangers dont le permis d'études comporte une autorisation de travail hors campus peuvent travailler un nombre illimité d'heures.

Le Programme de permis de travail postdiplôme (PPTPD) permet aux étudiants ayant obtenu un diplôme d'un EED canadien admissible de recevoir un permis de travail ouvert en vue d'acquérir de l'expérience de travail au Canada. La majorité des étudiants étrangers peuvent le demander. Ce programme a connu

une forte croissance au cours des dernières années, et a donné à un permis de travail à plus de 370 000 détenteurs d'un permis de travail postdiplôme (PTPB) en 2021, une hausse par rapport aux quelques 235 000 permis accordés en 2019.

Afin d'assurer une transition en douceur après la crise de la COVID-19, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a annoncé la prolongation des mesures de facilitation liées à la COVID-19 associées au PPTPD qui devaient prendre fin le 31 août 2022. Du 1er septembre 2022 jusqu'au 31 août 2023, au moins 50 % des crédits acquis auprès d'un EED admissible doivent être acquis au Canada. De plus, les études suivies en ligne à l'extérieur du Canada ne seront pas déduites de la durée d'un PTPD futur, pourvu qu'il s'agisse de moins de 50 % du programme d'études. Ce changement encourage les étudiants étrangers à venir au Canada, tout en laissant une certaine souplesse pour l'apprentissage à distance.

Pour ce qui est de l'obtention de la résidence permanente au Canada, il est important de noter qu'un nombre croissant d'étudiants étrangers font la transition vers ce statut. En 2021, plus de 157 000 étudiants étrangers diplômés ont obtenu la résidence permanence, soit une hausse de près de 400 % depuis 2016. Cette hausse est due à l'engagement pris par le gouvernement de créer des voies d'immigration.

La priorité d'IRCC a été la création d'une voie simplifiée vers la résidence permanente pour les étudiants étrangers, ce qui est un engagement clé énoncé dans la lettre de mandat du ministre d'IRCC. IRCC procède aux premières étapes de ces travaux, mais un élément central de toute voie d'accès sera de cerner les étudiants qui seront le mieux en mesure de faire la transition vers la résidence permanence parce qu'ils possèdent les compétences, l'expérience et les capacités langagières qui les aideront à réussir dans le marché de l'emploi du Canada. De plus, IRCC explore les options pour faire la promotion et pour faciliter les expériences de travail constructives pendant les études (à l'aide de programmes d'enseignement coopératif et de l'apprentissage en milieu de travail) et après l'obtention du diplôme.

Investissements généraux dans la recherche (recommandation 3)

Le gouvernement est conscient de l'importance d'investir dans la science et la recherche afin de propulser les découvertes et les percées innovantes qui génèrent des avantages sociaux, économiques et en matière de santé pour le Canada et le monde entier, comme le recommande le Comité. La pandémie de COVID-19 a notamment démontré les importants avantages concrets découlant des investissements dans la recherche fondamentale. Alors que la pandémie de COVID-19 s'essouffle au Canada, les sciences et la technologie continueront de jouer un rôle essentiel dans la recherche de solutions aux défis les plus urgents que doit relever la société, comme les changements climatiques, l'énergie propre, la croissance durable et la faible compétitivité.

Le gouvernement du Canada appuie des projets de recherche de calibre mondial par l'entremise des trois organismes fédéraux qui subventionnent la recherche – les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) – et de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Ces organisations jouent un rôle crucial pour appuyer la recherche, la formation et l'infrastructure de recherche dans les établissements postsecondaires au Canada. Les investissements fédéraux de quelque 4 milliards de dollars versés annuellement par le truchement de ces organisations stimulent la production de découvertes novatrices et le développement des talents hautement qualifiés qui soutiennent et propulsent l'innovation. D'autres mécanismes et initiatives de financement de la recherche soutenus par le gouvernement fédéral viennent compléter ces fonds, y compris un soutien offert à certaines organisations tierces du domaine des sciences.

En 2016, le gouvernement a lancé l'examen du soutien fédéral aux sciences pour faire le point sur les étapes requises afin de conserver la renommée internationale du Canada et de veiller à ce que le soutien fédéral pour la recherche soit cohérent, stratégique, efficace et souple pour suivre la nature dynamique des sciences contemporaines. Dirigé par un groupe d'experts indépendants composé d'éminents chefs de file en recherche et innovateurs, l'examen était le premier en son genre réalisé au Canada en plus de 40 ans. Le rapport publié par le comité en 2017 s'intitule *Investir dans l'avenir du Canada : Consolider les bases de la recherche au pays* (le rapport Naylor). Il a tracé la voie vers des niveaux d'investissements sans précédent dans la recherche fondamentale, en tirant parti du budget de 2016 qui a fourni le plus gros investissement pour les budgets de base des organismes subventionnaires en plus d'une décennie (95 millions de dollars par année, sur une base continue).

Pour donner suite au rapport Naylor, on a prévu dans le budget de 2018 plus de 3 milliards de dollars sur cinq ans par le truchement des organismes fédéraux de financement de la recherche, de la FCI et d'autres intervenants pour appuyer la prochaine génération de chercheurs et d'instituts de recherche canadiens. Cela comprenait le plus gros investissement pour la recherche fondamentale jamais effectué au Canada, soit 925 millions de dollars sur cinq ans, et 235 millions de dollars par année par la suite. Des hausses étaient aussi prévues pour certains programmes des trois organismes, comme le programme des chaires de recherche du Canada (CRC) et le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (PICC), ainsi que la création du nouveau Fonds Nouvelles frontières en recherche (FNFR) des trois organismes visant à soutenir des recherches internationales, interdisciplinaires, demandant des résultats rapides et présentant des risques. Un financement a été versé à la FCI et pour l'infrastructure de recherche numérique afin de veiller à ce que les équipes de recherche possèdent les outils nécessaires à leur réussite.

Avec son approche de financement, le gouvernement tient compte du besoin d'équilibrer les investissements continus dans la recherche fondamentale et les investissements ciblés permettant de faire avancer ses priorités, en plus de veiller à s'adapter aux défis auxquels sera confronté le Canada et aux occasions à saisir. Depuis mars 2020, pendant que le monde entier continue de lutter contre la pandémie de COVID-19, le gouvernement a procédé à des investissements additionnels visant la science et la recherche pour renforcer la capacité du Canada d'intervenir en cas de pandémie, actuelle ou future, pour faire progresser des priorités de recherche essentielles afin de tirer profit des avantages compétitifs uniques de l'économie canadienne et pour veiller à ce que le Canada soit bien positionné pour faire face aux demandes du siècle à venir. Dans le budget de 2021, le gouvernement a investi plus de 900 millions de dollars pour la recherche en bio-innovation, le développement du talent et l'infrastructure de recherche dans le cadre de la Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada, et il réservait 1,2 milliard de dollars pour des stratégies pancanadiennes visant l'intelligence artificielle, la science quantique et la génomique. Aussi, le gouvernement a investi plus de 70 millions de dollars pour le financement de la recherche dans les domaines prioritaires de la santé tels que la santé mentale, le diabète, la santé des femmes et le cancer pédiatrique. Dans le budget de 2022, le gouvernement a procédé à d'autres investissements pour une grande diversité de domaines scientifiques, notamment la recherche sur les effets à long terme de la COVID-19, sur la démence et la santé cérébrale, et sur le développement de technologies et de variétés de cultures qui permettront d'arriver à l'agriculture carboneutre.

Pour tirer le plein potentiel des investissements du gouvernement, le système fédéral de soutien à la recherche doit s'adapter aux besoins en évolution du milieu moderne la recherche. À mesure que la recherche se complexifie, devient plus collaborative, plus multidisciplinaire et interdisciplinaire, et comme le besoin pour la science d'orienter la progression des objectifs stratégiques du gouvernement s'accroît, le système fédéral de soutien à la recherche doit être cohérent (pouvoir compter sur une solide coordination stratégique et une collaboration entre les différents bailleurs de fonds) et suffisamment souple pour relever les défis émergents et tirer profit des nouvelles occasions.

C'est pourquoi le premier ministre a donné le mandat au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, en collaboration avec le ministre de la Santé, d'élaborer un plan de modernisation de l'écosystème fédéral de financement de la recherche pour maximiser les retombées des investissements en matière d'excellence en recherche et d'innovation en aval en accordant une attention particulière aux relations entre les organismes subventionnaires fédéraux et la FCI. En appui à l'élaboration de ce plan, le gouvernement a mis sur pied le Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche en octobre 2022, qui sera chargé de fournir des conseils d'experts indépendants aux ministres. Le Comité, composé de chefs de file de la communauté des

sciences et de la recherche, examinera la structure, la gouvernance et la gestion du système fédéral qui soutient la recherche, et proposera des améliorations en vue de mieux s'adapter aux priorités du gouvernement et aux besoins du milieu moderne de la recherche. Le Comité devrait présenter ses conseils aux ministres au début de 2023.

Bourses de recherche et niveau de vie des étudiants (recommandation 4, 5 et 6)

Le gouvernement accorde de l'importance au rôle essentiel que jouent les étudiants diplômés et les stagiaires – les membres des équipes de recherche de demain au Canada – pour produire les connaissances, les découvertes et les innovations qui contribueront à bâtir un avenir dynamique pour le Canada et le monde. Les titulaires d'un diplôme d'études supérieures contribuent de façon déterminante non seulement à l'écosystème de recherche du Canada, mais aussi aux secteurs public, privé et à but non lucratif. L'encouragement et le soutien des talents occupent une part intégrale de l'écosystème de recherche et d'innovation du Canada.

Le gouvernement est conscient que les bourses fédérales jouent un rôle critique pour la progression de la carrière des meilleurs talents au Canada, en offrant à ceux qui reçoivent des bourses une sécurité financière et une indépendance accrues, de même qu'un plus grand contrôle sur la direction de leurs recherches. Dans le budget de 2019, on réservait 114 millions de dollars sur cinq ans, et 26,5 millions de dollars par année par la suite, afin que les organismes subventionnaires créent chaque année 500 bourses additionnelles à la maîtrise et 167 bourses de doctorat de trois ans dans le cadre du Programme de bourses d'études supérieures du Canada. Dans le budget de 2019, on allouait également 37,4 millions de dollars sur cinq ans et 8,6 millions de dollars par année par la suite aux organismes subventionnaires fédéraux pour faire passer la couverture du congé parental de 6 à 12 mois pour les étudiants et les stagiaires postdoctoraux qui reçoivent de leur financement. Cet investissement a aidé les jeunes chercheurs, particulièrement les femmes, à obtenir un meilleur équilibre entre leurs obligations professionnelles et leurs responsabilités familiales, comme le soin des enfants.

Dans une perspective d'avenir, pour offrir une gamme équitable, accessible et efficace de bourses qui aideront à soutenir et à préparer une population diverse d'étudiants et de postdoctorants visant des carrières en recherche dans tous les secteurs de la société, le gouvernement, par l'entremise du Comité de la coordination de la recherche au Canada (CCRC), élabore la Stratégie des trois organismes en matière de formation. Cette stratégie doit être axée sur le stagiaire, fondée sur les preuves et transparente, tout en communiquant une vision partagée par les trois organismes et en respectant les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI).

Pour continuer de faire la promotion de l'EDI et pour exploiter tout l'éventail des talents au pays, on annonçait dans le budget de 2019 un soutien permettant d'offrir des bourses additionnelles aux étudiants des Premières Nations, inuits et métis, par le truchement d'un investissement de 9 millions de dollars visant Indspire (un organisme de charité dirigé par les Autochtones qui aide les étudiants autochtones à fréquenter un établissement postsecondaire et à décrocher un bon emploi). De plus, puisque les chercheurs noirs sont sous-représentés dans la remise des subventions et des bourses, 40,9 millions de dollars sur cinq ans et 9,7 millions de dollars par année par la suite ont été accordés dans le budget de 2022 aux organismes subventionnaires afin d'appuyer des bourses ciblées visant les étudiants chercheurs noirs.

Le gouvernement est aussi conscient que les étudiants diplômés et les stagiaires sont aux prises avec des difficultés financières croissantes et que la hausse du coût de la vie, exacerbée par la pandémie de COVID-19, constitue un obstacle important à la persévérance scolaire aux cycles supérieurs. De fait, lors des premières semaines de la pandémie en 2020, de nombreux chercheurs ont perdu l'accès aux installations de recherche et aux ressources. Pour maintenir le bassin de talents pendant cette période difficile et réduire les répercussions sur les étudiants, les stagiaires et le personnel de soutien en recherche qui sont financés à l'aide de subventions de recherche, les trois organismes subventionnaires ont coordonné leurs efforts pour alléger le fardeau financier des chercheurs. Ainsi, ils ont contribué à maintenir en place la prochaine génération de talents en recherche du Canada en offrant de l'aide au revenu aux stagiaires en recherche et au personnel du milieu.

Pour ce qui est des étudiants étrangers, comme il a été susmentionné, le gouvernement a déjà pris des mesures pour élargir leur admissibilité aux occasions d'emploi en levant les restrictions quant aux heures de travail hors campus des étudiants à temps plein, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

Le gouvernement a pris acte des demandes de la communauté de la recherche qui exige la hausse du montant des bourses. Il poursuivra sa collaboration par l'intermédiaire des trois organismes subventionnaires fédéraux avec la communauté de la recherche afin d'explorer des façons de mieux soutenir notre prochaine génération de chercheurs et les meilleurs talents.

Le gouvernement est aussi sensible aux opinions et aux commentaires des étudiants et des postdoctorants puisqu'ils peuvent être utilisés pour élaborer et faire évoluer les politiques et les programmes pertinents.

Chacun des trois organismes subventionnaires est régi par un conseil d'administration composé d'un maximum de 18 membres. Les membres des conseils d'administration sont nommés par le gouverneur en conseil, et ils proviennent du milieu universitaire, du secteur public et du secteur privé. Parmi

leurs rôles, citons la présentation de propositions au président sur les stratégies, la gestion du risque, la gestion du rendement, l'allocation générale des ressources et les relations avec les intervenants. Par le passé, des vice-présidents aux affaires académiques et des doyens des études supérieures d'universités de partout au Canada ont été membres des conseils d'administration et ils ont partagé leur expertise sur les questions qui préoccupent les étudiants lors des discussions. Les lois habilitantes des trois organismes permettent au gouverneur en conseil de nommer des stagiaires aux conseils d'administration.

Les conseils d'administration ne sont pas les seuls mécanismes offerts aux membres de la communauté de la recherche afin de fournir des avis officiels aux organismes. Les étudiants et les postdoctorants ont l'occasion de fournir des commentaires qui orientent les délibérations de chaque conseil d'administration. Par exemple, un sous-comité du conseil d'administration du CRSH, le Comité des programmes, permet aux étudiants diplômés et aux postdoctorants de présenter leur candidature à titre de membre. Depuis longtemps, le CRSNG compte des étudiants et des postdoctorants au sein de son Comité permanent de la recherche axée sur la découverte, tandis que des étudiants sont nommés aux conseils consultatifs des instituts des IRSC qui formulent des avis sur des questions et des initiatives pertinentes propres aux instituts des IRSC.

Les organismes maintiennent un dialogue permanent avec les divers groupes et associations d'étudiants. Des visites régionales des trois organismes ont lieu chaque automne auprès des agents de liaison pour les bourses, et les doyens des études supérieures sont aussi invités à assister à ces rencontres. De plus, le CRSH, le CRSNG et les IRSC discutent régulièrement avec l'Association canadienne pour les études supérieures et l'Association canadienne des stagiaires postdoctoraux.

Plus récemment, des étudiants diplômés ont participé aux évaluations réalisées par les trois organismes des programmes visant les talents, à de multiples niveaux et étapes. Deux organisations nationales représentant des étudiants diplômés ont été consultées à l'étape de la conception, tandis que 35 de leurs pairs ont participé à des études de cas exhaustives. Plus de 75 étudiants diplômés ont présenté des commentaires sur la conception d'un sondage visant les étudiants, et plus de 17 000 personnes ont répondu à cette enquête.

Perspectives d'emploi pour les chercheurs en début de carrière (recommandations 7, 8 et 9)

Les chercheurs en début de carrière (CDC) sont une nouvelle génération diversifiée d'individus curieux, créatifs, avec un esprit d'équipe et une conscience sociale qui seront les champions de la recherche permettant de connecter les communautés canadiennes aux gens du monde entier. Ils influencent et mènent

certaines des recherches les plus novatrices et les plus axées sur l'avenir au Canada. En appuyant cette catégorie de chercheurs, le Canada ouvre la voie à de futures découvertes et renforce sa position de chef de file mondial de la formation de chercheurs talentueux.

Le gouvernement comprend que de nombreux CDC se heurtent à des obstacles, comme la difficulté à acquérir ou à faire reconnaître de l'expérience en recherche, ainsi qu'à obtenir des ressources de recherche, en plus de devoir se faire concurrence les uns les autres puisque le nombre de postes en recherche est limité. C'est pourquoi les organismes subventionnaires ont élaboré un Plan d'action des trois organismes pour les CDC, sous la direction du CCRC, afin de donner suite aux préoccupations de cette catégorie de chercheurs. Dans le cadre du Plan, les organismes appuient ces chercheurs de différentes façons.

Les organismes subventionnaires fédéraux et la FCI ont adopté la même méthode pour la présentation de leur rapport sur la participation des CDC aux programmes de recherche phares entrepris à l'initiative de chercheurs dans le but de faire preuve de transparence et d'évaluer les progrès au fil du temps. De plus, ils ont adopté une définition commune du terme « chercheur en début de carrière » qui est instaurée par étapes au fil du temps dans les programmes pertinents à l'échelle des trois organismes subventionnaires. Ils se sont aussi engagés conjointement à réserver une portion du financement de certains programmes de subventions aux projets dirigés par des chercheurs en début de carrière, en fonction du nombre de demandes reçues. Cette approche de financement équilibré a été mise en œuvre dans divers programmes, comme le FNFR des trois organismes, les subventions Projet des IRSC, les subventions à la découverte du CRSNG et les subventions de développement Savoir du CRSH.

En plus du financement équilibré, les organismes ont mis en œuvre certaines mesures pour appuyer cette catégorie de chercheurs dans leur programme individuel. Le CRSNG utilise une limite différente en fonction de la qualité pour le financement des CDC dans son programme de subventions à la découverte, qui fait en sorte que le niveau de réussite de cette catégorie de chercheurs est au moins de 50 %. Il offre aussi des sources de financement additionnel aux titulaires de cette catégorie, y compris : un complément annuel de 5 000 \$ à leur subvention à la découverte; le supplément Tremplin vers la découverte, octroyé une seule fois et d'une valeur de 12 500 \$; et offrir aux chercheurs qui doivent présenter une demande pour leur deuxième subvention à la découverte l'option d'accepter une année supplémentaire de financement dans le cadre de leur subvention actuelle, au même niveau. Les subventions de développement Savoir du CRSH comprennent un volet distinct pour les chercheurs émergents, pour lequel au moins 50 % des fonds du programme sont réservés. Les IRSC lancent régulièrement des bourses, des ateliers ou des occasions de financement visant uniquement cette catégorie de chercheurs dans le cadre de leurs programmes de recherche axée sur les priorités.

Les organismes exploitent aussi les programmes des trois organismes afin de veiller à offrir un solide soutien aux chercheurs en début de carrière. Le nouveau financement accordé dans le budget de 2018 pour le Programme des CRC a permis d'attribuer 250 nouveaux postes de titulaires de chaire à des chercheurs émergents d'exception (sur les 285 nouvelles chaires attribuées), et une nouvelle allocation de recherche de 20 000 \$ accordée pour le premier mandat des CDC. Les données du Programme des CRC démontrent qu'environ 61 % des chaires sont occupées par des chercheurs émergents aux premières étapes de leur carrière, et que ceux-ci sont reconnus par leurs pairs comme ayant le potentiel de devenir des chefs de file dans leur domaine. De plus, des soutiens en matière d'EDI et pour les CDC ont été inclus comme éléments centraux du volet Exploration du programme du FNFR, et ainsi, toutes les bourses du concours de 2018 ont été attribuées à cette catégorie de chercheurs. Pour le concours de 2019 du volet Exploration, 37 % des boursiers étaient des CDC.

Les organismes ont aussi pris des mesures pour accroître les occasions permettant à ces chercheurs de participer à des examens par les pairs et à d'autres activités de développement professionnel. Le CRSH a aussi mis en œuvre un recrutement ciblé pour les CDC demandant les subventions Savoir et les subventions de développement Savoir examinées par les comités d'examen du mérite. Pour d'autres, les postdoctorants sont ciblés par les comités d'examen pour les bourses de postdoctorat et de doctorat. Les IRSC offrent plusieurs occasions de développement professionnel aux CDC, notamment avec le programme Évaluateurs en formation et le Programme d'évaluation des bourses pour CDC qui les aident à développer leurs capacités d'évaluation par la mise en pratique.

De nombreux CDC, et leurs travaux, ont été grandement touchés par la perte d'accès aux installations et aux ressources de recherche causée par la pandémie de COVID-19. La situation était particulièrement complexe pour les personnes devant fournir des soins à des proches. Des efforts coordonnés lancés par les trois organismes subventionnaires visaient à alléger leur fardeau financier, à un moment charnière de leur carrière, et à protéger la prochaine génération de talents en recherche du Canada. En reconnaissance des défis uniques qu'ils doivent relever et de l'importance pour les chercheurs de se bâtir une solide feuille de route au début de leur carrière, chaque organisme a introduit des façons de ne pas perdre de vue les perturbations causées par la pandémie au moment de déterminer le statut de CDC, ce qui a élargi leur accès aux mesures de distribution équitable du financement des programmes vedettes. Les organismes ont inclus la COVID-19 comme une cause admissible des retards dans la recherche pour les nouvelles propositions et ils ont prolongé la durée pendant laquelle les fonds des subventions peuvent être utilisés la première année.

Les organismes constatent maintenant des améliorations pour ce qui est des résultats des CDC dans une variété de programmes clés. Entre 2014 et 2021, la proportion du financement versé aux CDC dans les programmes des subventions de fonctionnement ouvertes et des subventions Projet des IRSC a plus que doublé, tandis que le taux de succès de cette catégorie de chercheurs dans ces programmes est passé de 12,4 % à 19,1 %. Bien que le taux de succès des CDC pour les subventions à la découverte du CRSNG a baissé, passant de 65,6 % à 56,6 %, pendant la même période le pourcentage des fonds attribués à cette catégorie de chercheurs est passé de 12 % à 41,1 %. Pour le CRSH, la proportion des fonds attribués aux CDC pour les subventions Savoir et les subventions de développement Savoir est passée de 19,6 % à 25,3 %, tandis que le taux de succès des CDC et des chercheurs établis ont augmenté à des rythmes similaires.

Dans le cadre du programme des CRC, du Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada (FERAC) et des programmes des chaires d'excellence en recherche du Canada (CERC), le gouvernement contribue aussi à la création de nouveaux postes dans les établissements postsecondaires partout au Canada. Les subventions accordées aux établissements postsecondaires dans le cadre de ces programmes peuvent être utilisées pour financer le salaire des chercheurs et des titulaires d'une chaire, et ainsi appuyer la création de nouveaux postes permanents.

Le gouvernement est bien d'accord pour dire que les postdoctorants jouent un rôle essentiel dans l'écosystème de recherche du Canada, et il a mis en œuvre divers politiques et programmes pour les appuyer. Par exemple, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a désigné les travaux des postdoctorants comme nécessaires pour des raisons d'intérêt public en rapport avec la compétitivité des établissements universitaires ou de l'économie du Canada, aux termes du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés. Cette désignation a permis la création d'une catégorie propre de permis de travail dans le Programme de mobilité internationale qui facilite l'accès à un permis de travail afin d'appuyer l'enseignement et les travaux de recherche menés par des postdoctorants étrangers. Les études supérieures et l'expérience de travail qualifié autorisé de ces personnes favorisent leur transition réussie vers la résidence permanente au Canada, par le truchement des programmes fédéraux et provinciaux/territoriaux d'immigration économique.

Dans leurs témoignages, les témoins du Comité ont souligné les difficultés que rencontrent certains boursiers postdoctoraux pour accéder aux aides et aux services gouvernementaux. Dans le domaine des soins de santé, par exemple, les postdoctorants possédant un permis de travail valide peuvent présenter une demande pour les programmes de soins de santé provinciaux ou territoriaux. Pour ce qui est de l'admissibilité aux soutiens à l'emploi, les postdoctorants sont admissibles s'ils répondent aux exigences normales du programme. Pour l'assurance-emploi, par exemple, cela inclut un nombre minimum d'heures

d'emploi assurable. Lorsque les boursiers de recherches postdoctorales ne se qualifient pas à titre d'employés de l'université où ils sont basés, l'Agence du revenu du Canada permet aux postdoctorants et à l'université de demander une décision sur le statut approprié du poste.

Dans le budget de 2021, le gouvernement a pris des mesures additionnelles pour veiller à ce que le revenu d'une bourse postdoctorale soit admissible à titre de « revenu gagné » pour l'établissement de la limite de contribution d'un particulier au régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Grâce à ce changement, ces personnes obtiennent des droits de contribution additionnels à leur REER et peuvent alors utiliser ces déductions.

Le gouvernement est toujours résolu à offrir aux postdoctorants et aux autres CDC un accès aux occasions nécessaires pour faire progresser leur carrière, développer les compétences dont ils ont besoin et devenir les futurs chefs de file propulsant l'innovation au Canada, au bénéfice des Canadiens.

Assurer la diversité dans l'écosystème de recherche (recommandation 10)

En veillant à ce que les équipes rassemblent des personnes de différentes origines culturelles et ayant des perspectives sociales diverses, on contribue à la portée scientifique de la recherche, puisque les équipes très diversifiées obtiennent souvent de meilleurs résultats sur le plan de l'innovation, de la pensée critique et créative, de la productivité et du rendement global. Le gouvernement demeure déterminé à faire progresser des mesures clés visant les politiques et les programmes afin de renforcer la culture de la recherche au Canada.

Sous la direction du CCRC, les organismes subventionnaires fédéraux ont lancé un Plan d'action des trois organismes pour l'EDI qui comprend des mesures exhaustives pour améliorer l'accès équitable et inclusif à leur financement. Dans le cadre de ce Plan d'action, les organismes subventionnaires s'engagent à veiller à ce que les politiques, plans, programmes et processus liés au soutien qu'ils offrent soient équitables et inclusifs, et permettent d'atténuer les préjugés contre les groupes sous-représentés, notamment dans les processus de sélection. Par exemple. l'EDI est un des critères d'évaluation de base utilisés pour évaluer toutes les demandes de financement visant le FNFR, alors que l'on prend en considération l'engagement pris par l'équipe de favoriser l'EDI dans l'environnement de recherche. Aussi, en prévision des concours menés actuellement, des changements ont été apportés aux programmes des CERC et du FERAC afin de mieux intégrer l'EDI dans leur conception. Le Programme des CERC comprend maintenant des considérations en matière d'EDI et de recherches autochtones pour ce qui est de la conception des projets et de la composition des équipes. Aussi, le FERAC exige l'inclusion d'experts de différents milieux dans les organes de gouvernance et d'orientation, en plus de demander que les établissements mettent en œuvre un plan d'action pour l'EDI dans les initiatives qu'ils proposent.

Les organismes subventionnaires ont aussi collaboré avec les établissements pour élaborer le programme pilote Dimensions : équité, diversité et inclusion au Canada, une adaptation canadienne du programme Athena SWAN reconnu à l'échelle internationale. Dimensions vise à améliorer l'EDI en fournissant une structure aux universités et aux collèges pour transformer leur culture de recherche. De plus, les organismes subventionnaires ont versé plus de 10 millions de dollars en subventions pour le renforcement des capacités en matière d'EDI visant les établissements afin de relever les défis liés à la sous-représentation auxquels font face des groupes sous-représentés précis en sciences et en recherche.

La collecte des données de déclaration volontaire est un élément central de l'engagement des organismes à l'égard de l'EDI. Dans le cadre du plan d'action pour l'EDI, les organismes ont invité les demandeurs de financement et les participants au processus d'examen à fournir des renseignements sur divers facteurs identitaires, comme le genre, l'orientation sexuelle, l'identité autochtone, l'appartenance à une minorité visible et le handicap. Ces données facilitent la surveillance des progrès en vue de l'augmentation de l'EDI dans les programmes des organismes, pour cerner et éliminer les obstacles, et pour concevoir de nouvelles mesures afin de bonifier l'EDI dans le milieu de la recherche. Le gouvernement a aussi réalisé l'Enquête sur le corps professoral et les chercheurs du niveau postsecondaire afin de combler les lacunes en matière de données sur l'EDI parmi les personnes qui enseignent ou mènent des recherches au niveau postsecondaire au Canada. Les résultats ont été publiés en septembre 2020. L'Enquête a permis de démontrer que le visage des facultés au Canada est assez diversifié, que les étudiants au doctorat et les postdoctorants forment un groupe plus jeune et plus diversifié, et que les facultés des universités et des collèges atteignent des niveaux élevés de parité entre les genres. De plus, Statistique Canada, avec son Système d'information sur le personnel enseignant des universités et collèges, recueille annuellement des données comparables à l'échelle nationale sur les profils démographiques des enseignants à temps plein dans les universités canadiennes. Ces données sont utilisées pour les analyses comparatives entre les sexes et d'autres études menées notamment par les ministères, les chercheurs, les associations professionnelles et des organisations internationales.

Comme l'a noté le Comité, pour contribuer à accroître les occasions offertes aux chercheurs noirs canadiens, 40,9 millions de dollars sur cinq ans et 9,7 millions de dollars par année par la suite ont été accordés dans le budget de 2022 aux organismes subventionnaires afin d'appuyer des bourses ciblant ces étudiants chercheurs.

À mesure que le Canada poursuit ses travaux visant à promouvoir l'EDI afin de tirer profit de toutes les personnes de talent au pays, il est essentiel de bâtir de nouveaux modèles pour la recherche et la formation en recherche autochtone en nous guidant avec les commentaires des Premières Nations, des Inuits et des

Métis. Le CCRC et les organismes subventionnaires se sont associés aux peuples autochtones pour élaborer un plan stratégique intitulé « Établir de nouvelles orientations à l'appui de la recherche et de la formation en recherche autochtone au Canada 2019-2022 ». Dans le plan, on jette les bases pour la création, en collaboration avec les peuples autochtones, d'un programme national de recherche pour faire progresser la réconciliation, et ainsi donner suite à l'appel à l'action nº 65 de la Commission de vérité et réconciliation. De plus, en 2022, les organismes subventionnaires ont créé le Cercle de leadership autochtone en recherche pour obtenir des conseils et des orientations sur la manière d'améliorer la recherche et la formation en recherche autochtone.

Comme il a été susmentionné, dans le budget de 2019, on annonçait un soutien pour des bourses additionnelles visant les étudiants des Premières Nations, inuits et métis par le truchement d'un investissement de 9 millions de dollars versés à Indspire. En septembre 2022, l'Initiative pilote de bourses et suppléments pour universitaires autochtones a été lancée afin d'offrir un soutien financier aux étudiants autochtones menant des études de maîtrise en sciences sociales, en sciences humaines, en sciences naturelles ou en génie. Ainsi, les étudiants autochtones admissibles recevront une bourse de 17 500 \$ de même qu'un supplément de 5 000 \$ par le truchement du Programme des bourses d'études supérieures du Canada.

Une communauté de la recherche diverse, inclusive et équitable permet d'obtenir la recherche novatrice et ayant des retombées nécessaires pour faire progresser les connaissances et la compréhension du monde, et pour relever les défis à l'échelle locale, nationale et mondiale. Le gouvernement poursuivra ses efforts visant à renforcer l'EDI dans la communauté de la recherche et dans la société canadienne.

Appuyer les talents dans les régions (recommandation 11)

La poursuite de l'excellence en recherche doit demeurer au centre de la prise des décisions liées à l'allocation et à la distribution des fonds fédéraux visant la recherche. Les organismes subventionnaires fédéraux et la FCI sont déterminés à faire en sorte que, lors de l'évaluation de l'excellence, ils incluent la pleine diversité des chercheurs et des établissements de recherche au Canada. Les établissements postsecondaires situés hors des grands centres urbains, et qui sont principalement des établissements de petite et moyenne taille, jouent un rôle important dans les communautés. Comme l'a souligné le Comité, ils sont souvent fortement connectés avec leur milieu, on y mène notamment des recherches pertinentes pour répondre aux besoins de la communauté. Ces établissements favorisent l'accès aux études postsecondaires pour étudiants de la région et ils permettent de retenir les talents dans l'économie locale après l'obtention du diplôme.

Les bailleurs de fonds de la recherche fédérale ont mis en place diverses mesures pour mieux appuyer la recherche réalisée dans les établissements de petite et moyenne taille, y compris ceux situés à l'extérieur des grandes villes, tout en restant fidèles à la question du mérite :

- Le programme des subventions à la découverte du CRSNG a accordé 4,6 millions de dollars depuis 2017 afin de promouvoir et de maintenir une base de recherche diversifiée de qualité dans le pays et d'offrir un cadre stimulant pour la formation en recherche dans les petites universités canadiennes.
- Les subventions institutionnelles du CRSH offrent aux établissements des subventions globales annuelles pour les aider à financer, en fonction de leurs propres processus d'examen du mérite, la recherche à petite échelle et les activités de recherche connexes. Les subventions institutionnelles sont accordées en fonction d'un calcul progressif qui penche en faveur des plus petits établissements. Les petits établissements peuvent aussi être admissibles à un financement supplémentaire maximal de 500 000 \$ par année.
- Les IRSC financent la recherche, la formation et la mobilisation des connaissances dans les établissements des trois territoires. Cela comprend des investissements pour renforcer la capacité de recherche et aider à répondre aux priorités régionales en matière de santé grâce à des initiatives pancanadiennes conçues et élaborées en tenant compte de la régionalité, en collaboration avec des partenaires provinciaux, territoriaux, régionaux et communautaires, comme la Stratégie de recherche axée sur le patient et l'Environnement réseau pour la recherche sur la santé des Autochtones.
- Depuis 2000, le programme des CRC des trois organismes comprend une attribution spéciale de chaires pour appuyer la recherche dans les plus petites universités régionales. Pour le moment, il y a 137 chaires attribuées aux établissements qui reçoivent un pour cent ou moins du financement total versé par les organismes (au cours des trois exercices précédant l'année de l'attribution).
- Similairement, le Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise utilise une formule d'attribution pour calculer le nombre de bourses par établissement par organisme pour s'assurer qu'au moins une bourse est offerte pour chacun des établissements admissibles.
- Le PICC des trois organismes appuie la recherche appliquée menée dans les collèges partout au Canada. Le volet des subventions de mobilisation permet aux établissements d'aller chercher un financement de la recherche à long terme correspondant à leur niveau d'activité en recherche.

De nombreux établissements qui offrent des services dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada (les communautés anglophones au Québec et les communautés francophones à l'extérieur du Québec) sont de petits établissements et profitent donc de ces mesures.

De plus, les organismes subventionnaires apportent un soutien pour renforcer la capacité des établissements de petite et moyenne taille afin qu'ils puissent mener des activités de recherche de grande qualité et offrir une formation solide. Le Fonds de soutien à la recherche des trois organismes, qui aide les établissements à couvrir les dépenses engagées pour entretenir un environnement de recherche de calibre mondial, utilise une formule progressive de calcul du financement qui permet d'accorder des taux de financement plus élevés aux établissements qui reçoivent le moins d'argent de la part des organismes fédéraux de soutien à la recherche, dans le but d'aider les plus petits établissements à bâtir leur capacité. Le Fonds des leaders John R. Evans de la FCI veille à ce que les petits établissements au Canada aient une chance juste et équitable de recevoir du soutien pour l'infrastructure de recherche, en permettant à ceux-ci d'accéder à du financement additionnel réservé dans le Fonds des petits établissements, et ainsi avoir plus de souplesse pour aborder le potentiel de croissance.

Les collèges comme des pépinières de compétences et d'innovations (recommandation 12)

Le gouvernement est conscient du rôle important de l'innovation issue des communautés pour l'économie et la société canadiennes. Les collèges et cégeps jouent un rôle fondamental dans l'écosystème des compétences et de l'innovation au Canada : ils forment les étudiants, ils propulsent le développement économique régional et ils offrent des services de recherche appliquée aux entreprises et aux organismes communautaires. En effet, toute la recherche menée dans les collèges est de la recherche appliquée qui vise à répondre aux besoins d'organisations externes partenaires dans la communauté.

Les collèges sont une grande source de main-d'œuvre qualifiée qui est formée en fonction des besoins des employeurs locaux. Ces talents viennent soutenir leur fonctionnement et leur croissance. Ce type d'établissements offre des occasions pratiques qui permettent aux étudiants de travailler aux côtés de partenaires externes à des projets de recherche visant à relever des défis concrets, ce qui fait en sorte que les diplômés entrent sur le marché du travail avec de solides compétences en résolution de problème, en ayant déjà créé des liens avec les employeurs et en ayant de l'expérience pertinente. Selon Collèges et instituts Canada, en 2019-2020, 42 000 étudiants ont pris part à des projets de recherche appliquée dans les laboratoires et centres de recherche des collèges et des instituts, soit une augmentation de 45 % en deux ans.

Le PICC appuie les collèges canadiens afin qu'ils établissent des partenariats avec les organismes locaux des secteurs public, privé, de la santé ou sans but lucratif, y compris les petites ou moyennes entreprises (PME), pour mener des activités de recherche appliquée et d'innovation visant des questions ayant une importance sociale. Le Programme comprend cinq types de subventions qui soutiennent des projets de recherche appliquée menés par des chercheurs au niveau collégial et qui permettent aux collèges de fournir de l'expertise, de la technologie et de l'équipement pour aider les partenaires :

- Les subventions de recherche et développement appliquée (RDA) appuient des projets qui visent à relever un défi en matière de recherche appliquée, et qui sont menés par des chercheurs des collèges en partenariat avec des organismes des secteurs privé, public ou sans but lucratif, tout en encourageant la collaboration avec des universités ou d'autres collèges. Plus de 91 % des subventions de RDA versées entre 2017 et 2022 visaient des projets auxquels ont participé des étudiants.
- Les subventions du Fonds d'innovation sociale destinée aux collèges et aux communautés (FISCC) permettent à des chercheurs, à des étudiants et à des partenaires de trouver ensemble des solutions innovantes à des problèmes communautaires qui s'inscrivent dans les domaines des sciences humaines, les sciences de la santé, des sciences naturelles ou du génie.
- Dans le but de permettre la recherche appliquée, les nouvelles subventions de mobilisation offrent un financement souple à long terme pour soutenir une approche stratégique et systématique visant les activités de recherche appliquée à l'échelle du collège qui sont axées sur les besoins changeants en matière de recherche et de développement des partenaires. Par exemple, les collèges peuvent présenter une demande afin d'établir un nouveau programme de recherche appliquée, d'améliorer en programme en place ou afin d'entreprendre plusieurs projets de recherche appliquée prioritaires de courte durée, et ce, sans devoir présenter une demande de subvention individuelle pour chaque projet. Les subventions de mobilisation d'une durée de cinq ans permettent au secteur de planifier ses activités et de les ajuster en fonction des nouvelles occasions qui se présentent. Les données tirées du premier concours pour les subventions de mobilisation indiquent que 3 600 étudiants de niveau collégial ont été rémunérés pour des travaux de recherche menés dans le cadre de projets financés par le PICC.
- Les subventions d'établissement de centres d'accès à la technologie (CAT) soutiennent les centres d'expertise spécialisés qui offrent des services de recherche appliquée aux organisations dans la communauté du collège,

ce qui donne lieu à des résultats bénéfiques sur le plan social, commercial ou sanitaire. Jusqu'à maintenant, 2 353 étudiants de niveau postsecondaire ont participé à des stages de travail dans des CAT; 79 % d'entre eux fréquentaient un collège ou un cégep, et 21 % fréquentaient une université.

Les subventions d'outils et d'instruments de recherche appliquée (OIRA), qui n'ont pas encore été relancées dans le cadre de la nouvelle mouture du PICC, appuieront l'achat d'appareils et d'installations de recherche afin de favoriser et d'améliorer la capacité des collèges d'entreprendre des travaux de recherche appliquée, ainsi que des activités d'innovation et de formation en collaboration avec des organisations locales.

L'importance que le gouvernement fédéral accorde à la recherche appliquée dans les collèges a été démontrée par les divers investissements apportés au cours des dernières années. Après le succès d'un projet pilote, on a investi 10 millions de dollars sur deux ans dans le budget de 2017 pour le FISCC, dès 2017-2018. Dans le budget de 2018, on annonçait 140 millions de dollars sur cinq ans, et 30 millions de dollars par année par la suite, pour le PICC, ce qui a permis de doubler le nombre de subventions pour les CAT, de 30 à 60. Dans le budget de 2021, on accordait 46,9 millions de dollars sur deux ans au PICC pour financer les subventions OIRA. Dans le budget de 2021, on prévoyait aussi un investissement de 5,7 millions de dollars sur deux ans, afin de permettre à plus d'entreprises d'accéder aux visites interactives du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada, dans le cadre desquelles les entreprises ont accès à l'équipement, aux installations et à l'expertise des CAT affiliés à des collèges.

Renforcer les occasions de formation par l'expérience pour les étudiants (recommandation 13)

Le gouvernement sait que les connaissances et le talent apportent un avantage compétitif clé qui est le moteur d'une économie canadienne novatrice et ayant une grande croissance. Dans le contexte actuel du marché de l'emploi restreint, alors que les entreprises peinent à trouver la main-d'œuvre qualifiée dont elles ont besoin pour croître et réussir, il est plus important que jamais d'aider les employeurs à repérer les talents, au pays et à l'étranger. Les travailleurs canadiens sont parmi les plus éduqués au monde, mais malgré cela, les employeurs affirment souvent qu'il existe des obstacles à la transition sur le marché du travail des détenteurs d'un diplôme d'études postsecondaires.

Les expériences de travail concrètes, pertinentes pour l'emploi, permettent aux étudiants et aux nouveaux diplômés de compléter les connaissances acquises pendant leurs études, tout en les aidant à développer le talent et le leadership requis pour maintenir notre main-d'œuvre hautement qualifiée. Les occasions d'apprentissage en milieu de travail (AMT) fournissent cette formation par

l'expérience, habituellement dans le cadre de stages, de stages postdoctoraux ou de placements en emploi, et elles sont reconnues comme un moyen efficace de veiller à ce que les diplômés possèdent les compétences techniques et appliquées à l'emploi exigées par les employeurs. À long terme, la participation à l'AMT par les étudiants favorise l'obtention de revenus plus élevés et l'amélioration des résultats sur le marché du travail. L'AMT participe aussi au développement d'une pépinière de talents et d'innovations, ce qui aide à solidifier notre place dans l'économie mondiale des connaissances et de l'innovation. Voici quelques exemples de ce type de soutien.

Mitacs, un organisme national sans but lucratif dédié à la promotion des activités de recherche et d'innovation de grande qualité au Canada, est un important partenaire pour faciliter la collaboration grâce à ses programmes de stages qui créent des liens entre l'écosystème de recherche postsecondaire et postdoctoral, et tous les secteurs de l'économie. Les programmes d'AMT de Mitacs mettent l'accent sur les placements en recherche appliquée et développement, sur la stratégie d'affaires et les partenariats entrepreneuriaux, ainsi que sur les efforts de commercialisation afin d'amener les découvertes jusqu'au marché. Les divers programmes internationaux de placement de Mitacs sont aussi une ressource importante pour faciliter la mobilité des étudiants vers le Canada et vers l'étranger, ce qui contribue aux objectifs du gouvernement d'attirer et de retenir des talents de grande qualité; ils favorisent la création de liens avec l'étranger en matière de recherche et de développement; ils permettent de positionner le Canada en tant que partenaire mondial de choix.

Le financement versé par le gouvernement à Mitacs au cours des 10 dernières années a permis d'appuyer près de 70 000 occasions d'AMT, tandis que les cibles annuelles sont passées de 6 500 en 2017-2018 à 15 000 en 2020-2021. C'est pourquoi, dans le budget de 2021, on accordait 708 millions de dollars à Mitacs pour créer au moins 85 000 placements d'AMT sur cinq ans afin de favoriser les partenariats novateurs qui permettent aux entreprises de croître, et ainsi fournir une formation en cours d'emploi aux étudiants et aux nouveaux diplômés. En tant qu'organisme indépendant sans but lucratif, Mitacs complète aussi cette contribution fédérale avec du cofinancement provenant des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que des partenaires de l'industrie et des organismes sans but lucratif. Pendant la première année d'utilisation du financement tiré du budget de 2021, Mitacs a proposé 15 547 occasions d'AMT. Il est prévu que plus de 19 000 placements d'AMT seront offerts en 2022-2023. Cet investissement met à profit le soutien que le gouvernement du Canada a offert à Mitacs depuis le budget de 2012 et permettra à l'organisme de continuer à favoriser la formation de chercheurs et d'entrepreneurs talentueux de haut niveau essentiels pour solidifier notre place dans l'économie mondiale des connaissances et de l'innovation.

Le Programme de stages pratiques pour étudiants (PSPE) soutient la création d'occasions de formation par l'expérience visant les étudiants de tous les âges inscrits à un programme d'études postsecondaires dans un collège,

une université ou une école polytechnique au Canada. Les stages pratiques recevant un appui peuvent notamment être des stages coopératifs et d'autres types de stages, d'une durée maximale habituelle de quatre mois. Depuis sa création en 2017, le PSPE a soutenu la création de plus de 100 000 occasions de formation par l'expérience partout au Canada. Presque 47 % des stages ont été effectués par des étudiants des groupes sous-représentés et des étudiants de première année. Plus de 6 800 employeurs et 236 établissements d'études postsecondaires au Canada ont participé au programme, tandis que plus de 90 % des employeurs étaient des PME.

Des organisations comme la Table ronde du milieu des affaires et de l'enseignement supérieur, qui représente les entreprises et les établissements postsecondaires, contribuent aussi à renforcer l'écosystème de l'AMT au Canada en forgeant de nouveaux partenariats, en obtenant la participation des employeurs et en faisant la promotion de la valeur de l'AMT à titre de solution permettant de développer des compétences axées sur l'industrie au sein de la main-d'œuvre en évolution du Canada. En septembre 2022, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement renouvelé de 17,1 millions de dollars, en appui à la Table ronde, pour soutenir des occasions d'AMT au Canada. La Table ronde s'est engagée à créer et élargir 22 300 occasions d'AMT au Canada, tout en renforçant l'écosystème d'AMT grâce au développement de nouveaux outils et de nouvelles ressources pour les employeurs.

La Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ) est une initiative horizontale supervisée par EDSC et offerte par 12 ministères fédéraux pour aider les jeunes Canadiens (de 15 à 30 ans) à obtenir les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin pour trouver et conserver un emploi permanent de qualité. On a accordé 301,4 millions de dollars sur trois ans à la SECJ, dès 2022-2023. Ce montant s'ajoute aux 575,3 millions de dollars annoncés dans l'énoncé économique de l'automne 2020 en vue de créer en deux ans 45 300 placements en emploi pour les jeunes.

Dans le budget de 2021, on annonçait aussi 4 milliards de dollars pour le Programme canadien d'adoption du numérique (PCAN), dès 2021-2022, pour aider les PME à évaluer la maturité numérique de leur entreprise et à adopter des technologies numériques. Dans le cadre du PCAN, un maximum de 28 000 placements en emploi sera créé pour les jeunes Canadiens dans le but d'offrir un soutien additionnel aux PME qui procèdent à une transformation numérique.

Depuis 2017, le programme de bourses de recherche sur l'impact sur le système de santé des IRSC offre aux stagiaires de doctorat et aux boursiers postdoctoraux hautement qualifiés qui étudient les services et les politiques de santé la possibilité d'appliquer leurs talents de recherche et d'analyse à des défis cruciaux auxquels s'attaquent le système de santé et les organisations connexes (par exemple, les organisations de santé publiques, privées à but lucratif, sans

but lucratif et autochtones qui ne sont pas des universités) en dehors du cadre académique traditionnel, et d'acquérir une expérience professionnelle, de nouvelles compétences et des réseaux. Ce programme a permis d'intégrer 245 boursiers, 18 titulaires d'un doctorat et 25 boursiers postdoctoraux en 2022 seulement, dans 115 organisations du système de santé à travers le Canada afin d'accélérer les améliorations du système de santé fondées sur des données probantes tout en formant la prochaine génération de leaders du système de santé.

Ces exemples choisis mettent en lumière l'ampleur et l'éventail des investissements visant les talents qui reçoivent l'appui du gouvernement, de même que l'importance des partenariats complémentaires dirigés par l'industrie et gérés par une tierce partie. Ces projets soulignent aussi l'importance d'appuyer les initiatives de développement des compétences fondées sur la demande afin de rendre l'écosystème des compétences et du talent au Canada plus à l'écoute des besoins de l'industrie, en plus de placer les jeunes Canadiens au centre de la reprise économique du pays pour donner la priorité à leur succès.

## Conclusion

Il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que le Canada demeure en première ligne dans la chasse mondiale aux talents. Le gouvernement est impatient de travailler avec les établissements postsecondaires canadiens, les chercheurs émergents et établis du pays, les importantes organisations tierces et la population canadienne en général afin de maintenir le rôle du Canada comme leader mondial en matière de recherche et d'innovation. Pour ce faire, il faudra continuer d'attirer, de former et de retenir les talents en améliorant nos installations, nos processus, nos politiques et le soutien visant les étudiants et les chercheurs à toutes les étapes de leur carrière. De cette manière, on veillera à ce que le milieu universitaire et l'écosystème de recherche génèrent des avantages sociaux, technologiques, environnementaux, économiques et en matière de santé pour la population canadienne, en plus de produire des chercheurs possédant une solide formation qui travailleront dans tous les secteurs de l'économie.

Au moment de concevoir de nouvelles approches pour attirer, former et retenir les meilleurs talents, le gouvernement prendra en considération les recommandations du Comité. Les efforts coordonnés déployés aujourd'hui joueront un rôle critique en vue de renforcer la filière pour les nouvelles technologies et les talents de demain, et ainsi former des bases solides pour la reprise socioéconomique à long terme et la résilience durable du Canada. Cela sera bénéfique pour la population canadienne, pour nos alliés et pour le monde entier.

Le gouvernement réitère ses remerciements visant les membres du Comité pour leur dévouement pendant cet examen et pour leur engagement à l'égard de la science et de la recherche en général.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable François-Philippe Champagne, C.P, député